

WORLD TRADE ORGANIZATION

Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
Case postale
CH - 1211 Genève 21

Téléphone: (41 22) 739 51 11
Ligne directe: (41 22) 739 52 52
Téléfax: (41 22) 731 42 06
Télex: 412 324 OMC/WTO CH
Télégramme: OMC/WTO, GENÈVE

Référence: WLI/210

18 décembre 1995

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE L'ETAT DU QATAR A L'ACCORD
DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION
MONDIALE DU COMMERCE
FAIT A GENEVE LE 15 NOVEMBRE 1995**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTREE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de l'Etat du Qatar a accepté le Protocole susmentionné le 14 décembre 1995.

Conformément aux dispositions de son paragraphe 7, le Protocole entrera en vigueur le 13 janvier 1996 et, conformément au paragraphe 1, l'Etat du Qatar deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 13 janvier 1996.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 8 du Protocole.

Renato Ruggiero
Directeur général

WT/Let/46